

 EN 1 CLIC

Propreté

Faire d'Aubagne une « ville propre » est au coeur des préoccupations des équipes de la Municipalité et du Conseil de territoire.

Après une première réorganisation en 2015 des équipes chargées de la propreté, qui a permis l'extension des plages horaires des interventions, une première vague d'investissements a permis d'accroître en 2016 le parc du matériel indispensable au traitement des 700 rues, chemins, allées, impasses, cours et places de notre commune.

Mais la propreté est un combat quotidien, permanent, et toutes les mesures seront prises, des campagnes de sensibilisation à la verbalisation des gestes d'incivilité ! Car si la propreté est l'une des missions de la Ville, elle est aussi l'affaire de tous et de chacun.

C'est pourquoi qu'en 2018 a été créé une [Brigade Propreté Incivilités](#) destinée à préserver et à améliorer la qualité du cadre de vie.

Dès 2015 avait été créée la FRAP (Force Rapide Action Propreté), dont l'objectif est de régler de manière plus réactive et plus rapide les dysfonctionnements importants constatés sur l'espace public. Elle s'engage, sur simple appel téléphonique (0800 00 66 23), à intervenir dans la journée, du lundi au samedi, de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Par ailleurs, toujours pour une ville plus propre et plus belle, la ville a adopté plusieurs arrêtés municipaux afin de lutter contre toutes les incivilités qui dégradent le cadre de vie : déjections canines, sacs d'ordures ménagères à côté des conteneurs, cartons déposés dans la rue toute la journée, dépôts sauvages d'encombrants, déchets du marché, mégots, canettes, papiers gras...



Élargissement des plages horaires d'entretien

Le service d'entretien a élargi ses plages horaires de 5h à 19h, du lundi au samedi.

Augmentation du nombre de collectes pour lutter contre les dépôts de cartons

Augmentation des collectes de 2 à 5 passages par semaine, du mardi au samedi, par les équipes du Conseil de territoire,
Sensibilisation des commerçants aux procédures et horaires de sortie des cartons par des éco-ambassadeurs du Conseil de territoire.



Conteneurs enterrés

L'installation des conteneurs participe à améliorer la salubrité et la propreté tout en incitant les riverains à trier leurs déchets. C'est une question d'hygiène, de respect de l'environnement et d'esthétisme, sachant qu'un conteneur enterré représente dix conteneurs de surface qui sont ainsi supprimés.